

# AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par le soussigné, Éric Beaulieu, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avis que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le 8 avril 2025 à 19 :30, au 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande DM 2025-002 pour :

Autoriser que le lotissement du terrain non desservi situé à moins de 100m d'un cours d'eau soit d'une superficie de 2 787.1 m<sup>2</sup>. Le règlement de lotissement 331-2018, article 4.4, indique que la superficie minimale d'un lot non desservi à moins de 100 m d'un cours d'eau est de 3 700 m<sup>2</sup>.

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique: Lot 5 124 713 donnant sur le 553 Chemin de la Baie, Saint-Stanislas-de-Kostka

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme article 145.6, les personnes ou organismes intéressés pourront présenter leurs observations lors de la séance ou encore, par écrit, concernant ces demandes de dérogations dans le cadre d'une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 22 mars 2025 au 5 avril 2025. Les commentaires concernant ces demandes de dérogations mineures doivent être acheminés par courriel à l'adresse [inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca), par la poste ou déposés dans la boîte à droite de l'entrée principale située au 221, rue Centrale.

Fait et donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce (21 mars 2025)

X 

Éric Beaulieu

Directeur général et secrétaire trésorier